BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2630

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Créations d'établissements

132 237 413 RCS Amiens.
DU MARAIS.
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.
Administration : Gérant : GOMES Sandrine nom d'usage : GOMES.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 1, Grande Rue, 80800 Cayeux-en-Santerre.
Activité : La Société a pour objet toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques), les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle, la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité, et de chaleur par la méthanisation (cette production doit être issue pour au moins 50 pour cent de matières provenant d'exploitations agricoles). L'activité de production d'électricité via une installation de production d'électricité photovoltaïque dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments agricoles (loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II portant engagement national pour l'environnement).La prise de participation dans toutes sociétés à objet agricole. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la Société peut notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à disposition conformément à l'article L.411-37 du code rural et de la pêche maritime, exploiter les biens dont les associés sont propriétaires et qui auront été mis à disposition conformément à l'article L.411-2 du code rural et de la pêche maritime. Vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles..
Date de commencement d'activité : 26 octobre 2026.